

ECO-GREEN ne joue pas la transparence

Cette cliente a cédé à l'offre publicitaire et a commandé des éco-culottes sur le site **ECO-GREEN.FR**. Elle exprime son ressenti auprès du Réseau anti-arnaques (*témoignage du 24 juin 2019*): « *Ce site se présente comme à tendance écolo, mais les produits reçus arrivent directement de Chine dans un plastique noire et sans protection. Les mêmes modèles, présentés avec exactement les mêmes photos, sont en vente beaucoup moins chers sur ALI EXPRESS. Sur ce dernier, il est précisé que le produit doit être utilisé en complément d'une autre protection, contrairement à ce qu'indique ECO-GREEN qui présente son produit comme autonome.* »

D'une part, la promesse « satisfait ou remboursé. Quelque chose ne va pas ? Ça tombe bien, vous avez 14 jours pour changer d'avis », qui est affichée, s'avère impossible à mettre en œuvre. En effet, **ECO-GREEN** prétexte « l'impossibilité de rembourser des produits d'hygiène liés aux risques sanitaires » pour gommer toute demande de remboursement !

D'autre part, la société marseillaise **DJ 45** qui exploite l'enseigne commerciale **ECO-GREEN.FR** (*et aussi MANU-HANCOCK et WOUAAAHH*) ne respecte pas la réglementation imposant d'indiquer dans une rubrique « mentions légales » toutes les informations permettant d'identifier l'exploitant et ses principaux prestataires.

Le dirigeant de **DJ 45**, expliquait que « le développement durable est un levier de développement économique et social des territoires se basant sur des modèles plus vertueux ». De toute évidence, la vertu fait défaut sur son site.